

#prison-info

La revue de l'exécution des peines et mesures 2/2022



Art et culture

4-28

**Nouveaux défis pour
la criminologie**

36

**Exécution des sanctions
pénales à l'horizon 2030**

46



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la justice OFJ



Folco Galli,
rédacteur #prison-info

Selon la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'éducation en prison, « il faudrait donner un rôle important aux activités créatrices et culturelles, car elles offrent aux détenus des possibilités particulières d'**épanouissement et d'expression** ». Ces activités sont également importantes à d'autres titres. Ainsi, les règles pénitentiaires européennes les décrivent comme des « **activités récréatives** » tandis que les règles Nelson Mandela parlent d'activités qui permettent d'assurer le **bien-être physique et mental** des détenus et qui devraient donc être organisées dans tous les établissements.

Selon le Conseil de l'Europe, les éducateurs en milieu carcéral doivent être parfaitement conscients de la richesse en talent et en créativité non exprimés qu'on peut trouver chez les détenus. Ils ont pour tâche d'aider les détenus à **reconnaître, puis à développer les ressources inexploitées** qu'ils ont en eux. Il est à cet égard indispensable d'adopter une approche non-élitiste et pluriculturelle. Toute politique culturelle ou artistique en prison doit avoir pour objectif la participation du plus grand nombre possible et ne doit pas s'occuper simplement de ceux qui ont des dons particuliers. En adoptant une approche pluriculturelle, on peut beaucoup contribuer à améliorer la compréhension réciproque et à faire disparaître les préjugés.

En s'intéressant à la « scène artistique et culturelle » des établissements de privation de liberté, on s'aperçoit qu'en Suisse, le théâtre, la peinture et les autres formes d'arts visuels mais aussi la musique (notamment le chant) sont particulièrement appréciés. Les **effets positifs** des projets artistiques et culturels sont nombreux. Ils permettent aux détenus d'échapper à la monotonie de leur quotidien et leur procurent un sentiment de liberté. Ils leur apportent de la joie, même s'ils demandent de la persévérance et sont souvent synonymes de dur labeur. Ils développent leurs capacités et leurs compétences sociales. Ils leur permettent de renforcer leur confiance en eux et d'obtenir la reconnaissance du public. Ils favorisent, à des degrés divers, l'introspection, l'assimilation du passé et la construction de l'avenir. Enfin, ils contribuent également, en tant que loisirs ayant du sens, à la resocialisation.

Outre les activités créatives qui requièrent la participation active des détenus, les **activités culturelles plus passives** ont, elles aussi, leur importance, selon le Conseil de l'Europe. La tradition des concerts perpétuée par certains établissements de privation de liberté en est un exemple. On mise également de plus en plus sur les interventions artistiques sur les bâtiments, lesquelles permettent de créer une atmosphère agréable pour les détenus et pour le personnel.

Version en ligne :



Mettre en valeur les capacités artistiques des détenus

Les projets artistiques et culturels peuvent contribuer à la réinsertion sociale

Les activités créatives auxquelles participent les détenus peuvent avoir de nombreux effets positifs. Selon Melanie Wegel, professeure à l'Institut pour la prévention de la délinquance et de la criminalité de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), le potentiel des projets artistiques et culturels est cependant loin d'être exploité partout.



Melanie Wegel est professeure à l'Institut pour la prévention de la délinquance et de la criminalité de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW).

#prison-info : Quelle place les projets artistiques et culturels occupent-ils dans l'exécution des peines et des mesures ?

Melanie Wegel : La notion de « projets artistiques et culturels » est large. Dans presque tous les établissements pénitentiaires, les détenus réalisent des créations artistiques de toutes sortes. Ils transforment, par exemple, des panneaux de signalisation en tables de bistrot ou des spatules de skis en pâtes. Plusieurs établissements accordent également une place à la musique, aux arts de la scène, notamment au théâtre, et aux arts visuels tels que la peinture, le dessin ou la sculpture.

Qu'apporte le fait d'être créatifs aux détenus ? Quels sont les effets constatés ?

Les détenus ont des journées clairement structurées, rythmées par des activités sportives et d'autres loisirs. Non seulement les projets artistiques et culturels constituent une parenthèse bienvenue dans leur quotidien, mais ils leur donnent aussi la possibilité de prouver de quoi ils sont capables. Les détenus, qui sont plutôt mal vus par l'opinion publique, peuvent montrer qu'ils savent faire autre chose que commettre des infractions. C'est le cas notamment lors de représentations de théâtre. En effet, la mémorisation de longs textes est une performance cognitive incroyable qui impressionne fortement le public, mais aussi le personnel, qui découvre alors une autre facette des détenus que celle qu'il entrevoit au sein des ateliers ou des groupes de vie.

Vous avez réalisé une étude scientifique sur la pratique du théâtre. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Afin d'en savoir plus sur l'importance et l'effet de la pratique théâtrale, nous avons assuré en 2016 le sui-

vi scientifique de la mise en scène de la pièce « Tell vor Gericht » (« Tell devant la justice ») dans l'établissement pénitentiaire de Lenzbourg. Il s'agit d'une pièce passionnante, qui présente un lien étroit avec l'expérience vécue par les détenus, puisqu'elle traite notamment de culpabilité, de sanction, de justice et d'autres manières d'agir possibles. Inspirée de la pièce Guillaume Tell de Friedrich Schiller, elle a été revisitée en y intégrant des scènes devant le tribunal. Tell y est jugé pour favoritisme, désobéissance, mise en danger de la vie d'autrui et meurtre. A la fin de la pièce, il a été demandé aux spectateurs de voter sur la question de savoir s'il avait bien agi, et la majorité d'entre eux l'ont acquitté. Notre étude s'est principalement appuyée sur des entretiens avec les détenus qui jouaient dans cette pièce. Nous nous sommes également entretenus avec le personnel et les responsables du projet.

Qu'est-ce qui a motivé les détenus à participer à ce projet ?

Pour jouer sur scène, il faut faire preuve de beaucoup de courage et de volonté mais aussi de dépassement de soi. Leur décision de participer à ce projet a notamment été motivée par le souhait de faire quelque chose de nouveau et de rompre ainsi avec la monotonie et l'ennui de leur quotidien. De plus, les détenus espéraient pouvoir montrer au public le bon côté qu'ils ont en eux et trouver de la reconnaissance. Cette image extérieure était très importante pour eux.

Quel effet la pratique du théâtre a-t-elle eu sur les détenus ?

La pratique du théâtre a répondu aux attentes des détenus : elle leur a permis de rompre avec la monotonie du quotidien carcéral et leur a apporté beaucoup de joie et de plaisir. C'était pour eux une



période plus agréable, qui leur a procuré un sentiment de liberté. « Pendant quatre mois, nous nous sommes sentis beaucoup mieux qu'en temps normal », a ainsi déclaré un détenu. Les détenus ont par ailleurs pu s'investir et apporter leurs idées, exprimer leur avis et avaient une plus grande marge de manœuvre que dans leur quotidien largement déterminé par des tiers. Ils se sont sentis comme des individus à part entière et ont appris à se surpasser. Parallèlement, ils ont réussi à s'intégrer dans un groupe malgré les conflits. Ils ont accompli quelque chose ensemble et étaient fiers de leur prestation.

Le théâtre est-il uniquement un loisir ou bien plus ?

La pratique du théâtre en milieu carcéral offre de multiples possibilités et peut contribuer à la réinsertion sociale. Elle devrait toutefois être plus qu'un simple loisir. Dans notre étude, nous avons recommandé l'utilisation des projets de théâtre à des fins pédagogiques et/ou thérapeutiques. Les pièces traitant de criminalité, notamment, comme « Tell vor Gericht », sont aussi pour les détenus l'occasion de réfléchir à leurs propres actes.

La mémorisation de longs textes est une performance cognitive incroyable qui impressionne fortement le public. Photo : extrait de la mise en scène de la pièce « Tell vor Gericht » (Sebastian Derungs)

« Les projets artistiques et culturels donnent la possibilité aux détenus de prouver de quoi ils sont capables. »

Comment pourrait-on concrètement se servir de ces projets ?

Dans notre étude, nous sommes revenus sur la question de la culpabilité que les détenus jouant dans la pièce ont posée au public après les représentations et en avons discuté de manière approfondie avec eux. Ils étaient unanimes à penser qu'on ne doit infliger de souffrances à personne, mais qu'il n'est pas non plus juste d'être, en tant que père, forcé à tirer sur son fils. En outre, nous avons fait le parallèle avec leur propre histoire. Réfléchir, au terme d'un projet, à ses propres actes, à sa culpabilité et à sa responsabilité ainsi qu'à d'autres manières d'agir possibles peut avoir son importance pour le travail axé sur le délit réalisé pendant l'exécution de la peine.

Cela signifie-t-il que les projets n'ayant aucune vocation thérapeutique et/ou pédagogique n'ont pas d'effet préventif ?

Les projets impliquant des détenus ont un effet préventif s'ils renforcent leur confiance en eux et leur permettent de développer leurs capacités ainsi que leurs compétences sociales. Il n'existe cependant pas de données permettant de mesurer cet effet à long terme. Je comprends tout à fait que l'on puisse penser que ces projets doivent rester de l'art sans vocation thérapeutique afin que les détenus se changent les idées et que leur quotidien en prison corresponde autant que possible à celui à l'extérieur. Je peux également comprendre que des détenus qui se confrontent à leur délit dans le cadre d'une thérapie ou de discussions de groupe aient parfois envie de faire quelque chose qui n'a aucun lien avec celui-ci. Les deux points de vue se défendent ; il convient de peser le pour et le contre dans chaque cas concret.

Vous avez également organisé une exposition de peintures, de dessins et de sculptures réalisés par des détenus. Quelle importance la création d'œuvres artistiques et d'objets d'artisanat d'art a-t-elle ?

La réinsertion sociale est l'une des principales missions de l'exécution des peines et mesures. Elle passe en grande partie par le travail, qui permet aux détenus d'obtenir une qualification et de structurer leurs journées. Les anciens détenus sont toutefois nombreux à rencontrer des difficultés pour s'intégrer sur le marché du travail car, bien souvent, ils ont écourté leur formation, voire n'en ont pas suivi du tout. Plusieurs établissements de privation de liberté non seulement proposent aux détenus des possibilités d'occupation dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture, mais leur permettent aussi de créer des œuvres artistiques et des objets d'artisanat d'art. Vendues dans les boutiques des établissements ou sur les marchés de Noël, ces créations offrent un aperçu

de leurs capacités artistiques. Rendre ces capacités publiques peut accroître leurs chances de s'insérer tant sur le marché du travail que dans la société et ainsi réduire le risque de récidive.

C'était là le but visé par l'exposition organisée au Toni-Areal de Zurich ?

Oui, nous voulions présenter ces œuvres à un plus large public, raison pour laquelle nous les avons exposées au Toni-Areal. Nous avons proposé à trois établissements de présenter une sélection de travaux et avons structuré l'exposition en trois volets en fonction de la diversité de ces derniers. A Pöschwies, les détenus disposent d'un atelier où ils peuvent peindre et dessiner pendant leur temps libre sous la direction de l'artiste-peintre Rita Maria Wepfer-Tschirky. Ils sont libres de décider ce qu'ils veulent peindre ou dessiner, mais leurs œuvres traitent souvent de thèmes comme la patrie ou la liberté. Les détenus de l'établissement pénitentiaire de Saxerriet peuvent, quant à eux, participer à des activités artistiques dans le cadre du programme de dépassement de soi. Ce programme, qui s'adresse aux détenus en échec ou qui ont du mal à suivre dans l'atelier, leur laisse une totale liberté quant au choix des techniques et des sujets. Dans ce cadre semi-thérapeutique, ils apprennent, sous la direction de Thomas Pitsch, à développer une idée artistique, à la mettre en œuvre et à aller au bout de celle-ci. Enfin, les jeunes placés dans le centre d'exécution des mesures d'Uitikon ont la possibilité de confectionner des objets d'artisanat d'art dans plusieurs ateliers à l'aide de la technique de l'« upcycling », c'est-à-dire qu'ils transforment de vieux objets de la vie quotidienne en nouveaux objets ayant de la valeur. Une table en bois massif a même obtenu un prix de design.

Quel accueil l'exposition a-t-elle reçu ?

Il y a certes eu quelques critiques isolées, mais l'exposition a reçu un accueil majoritairement favorable de la part des visiteurs. Ces derniers ont été très impressionnés par les créations présentées et ont regretté que les artistes ne puissent pas être présents. Cet accueil des visiteurs ainsi que l'impact médiatique ont fait énormément plaisir aux détenus.

Le potentiel de l'art et de la culture est-il pleinement exploité dans les établissements d'exécution des peines et mesures en Suisse ?

Lorsque des établissements pénitentiaires offrent la possibilité aux détenus de participer à des activités créatives, l'information circule, incitant d'autres établissements à leur emboîter le pas. Ces dernières années, les choses ont évolué lentement mais sûrement, mais le potentiel est encore loin d'être exploité partout. (gal)

« Les projets impliquant des détenus ont un effet préventif s'ils renforcent leur confiance en eux et leur permettent de développer leurs capacités ainsi que leurs compétences sociales. »

Le théâtre, une occupation qui sollicite à la fois le corps et l'esprit

L'association « Ausbruch » a donné une forte impulsion à la pratique du théâtre en milieu carcéral

Depuis dix ans, les représentations théâtrales de l'équipe de l'association « Ausbruch » sont très appréciées du public. L'équipe travaille sans relâche pour permettre à un maximum de détenus de toute la Suisse de faire du théâtre.

On considère que c'est une représentation de la pièce de Samuel Beckett « En attendant Godot », donnée en 1957 dans la prison de haute sécurité de San Quentin en Californie, qui a marqué le début du théâtre en milieu carcéral. Alors qu'il existe en Europe – notamment en Italie (Compagnia della Fortezza) et en Allemagne (aufBruch) – une longue tradition de théâtre en prison, seules quelques représentations occasionnelles ont été données en Suisse dans certains établissements. C'est seulement récemment que l'association « Ausbruch », fondée en 2012, a donné une forte impulsion à cette pratique. Annina Sonnenwald, la fondatrice, se souvient des débuts : « A l'époque, je faisais du théâtre avec des jeunes qui rencontraient, pour beaucoup, des problèmes de comportement, mais qui se débrouillaient bien sur scène. Je me suis alors demandé si cela ne pourrait pas fonctionner avec des personnes détenues. »

Annina Sonnenwald, qui vivait alors à Baden, a contacté Marcel Ruf, le directeur de l'établissement pénitentiaire de Lenzbourg, situé à proximité, pour lui faire part de son souhait d'animer des ateliers de théâtre pour les détenus. Celui-ci a estimé que l'expérience méritait d'être tentée – et il a eu raison. La pièce « Wild im Herz » (« Cœur sauvage »), montée en 2013 avec la metteuse en scène et chorégraphe Simona Hofmann, a rencontré un franc succès, toutes les représentations s'étant jouées à guichets fermés, et ce malgré les réticences initiales (aucun des détenus participant au projet n'avait fait de théâtre auparavant et le gymnase n'était pas un endroit idéal pour une représentation). « C'est en voyant la réaction positive du public que nous avons décidé de nous lancer dans le théâtre en milieu carcéral », explique Annina Sonnenwald. D'autres représentations ont ensuite eu lieu tous les deux ans

à Lenzbourg : « Die Geschworenen » (« Les jurés ») en 2014, « Tell vor Gericht » (« Tell en justice ») en 2016 et « In der Mühle » (« Dans le moulin ») en 2018.

Un élan stoppé par la pandémie

Au début de l'année 2020, Annina Sonnenwald et Lea Schwab ont commencé à travailler à temps plein pour « Ausbruch », respectivement en tant que directrice de production et gestionnaire culturelle. L'association a, en outre, réussi à rallier d'autres établissements à sa cause, mais la pandémie est venue la stopper dans son élan. « Nous avons d'abord essayé de continuer à travailler à distance sur la pièce de Friedrich Dürrenmatt « Die Panne » (« La panne ») et avons envoyé par courrier les indications scéniques pour certaines scènes », racontent les deux femmes. Mais les acteurs, qui ont leur mot à dire sur la mise en scène, ont par exemple demandé à ce que la scène finale soit remaniée. « Nous avons également envoyé une chorégraphie à Marcel Ruf, qui a alors tenté de montrer aux acteurs comment se tenir sur scène et quels gestes faire, mais ce fut là aussi un échec. » Ainsi, pendant la pandémie, seule une courte pièce a pu être jouée dans l'établissement pénitentiaire de Grosshof. A défaut de mieux, deux courts métrages ont, en outre, été réalisés au centre d'exécution des mesures de Kalchrain et dans l'établissement pénitentiaire de Soleure.

A partir de l'été 2021, il a à nouveau été possible de présenter des pièces de théâtre dans les établissements pénitentiaires de Soleure et de Grosshof. Malgré plusieurs reports ainsi que la libération ou le transfert dans d'autres établissements de certains acteurs importants, « Die Panne », qui est la plus grosse production à ce jour, a finalement pu être jouée en septembre 2022 dans l'établissement pénitentiaire de Lenzbourg devant 1500 spectateurs. Toutes les repré-



Annina Sonnenwald : « C'est en voyant la réaction positive du public que nous avons décidé de nous lancer dans le théâtre en milieu carcéral. »



« Die Panne », qui est à ce jour la plus grosse production de la troupe de théâtre, s'est jouée dans l'établissement pénitentiaire de Lenzbourg devant 1500 spectateurs. Photos : Sebastian Derungs

« Le théâtre est un travail d'équipe, c'est une expérience qui fait du bien à tous. »



Lea Schwab : « Ça fait du bien aux détenus de sentir qu'on s'intéresse à leur travail et d'avoir la reconnaissance du public. »

sentations données par la troupe de théâtre depuis 2013 ont fait salle comble, plusieurs spectateurs n'en ayant même pas manqué une seule. L'intérêt suscité par le théâtre en prison s'explique notamment par deux raisons, selon les deux femmes de théâtre : la fascination du lieu, qui permet au public de se plonger dans l'univers clos de la prison, et l'échange qui intervient avec les détenus après les représentations. Il ne s'agit pas d'une sortie au théâtre ordinaire, mais d'une expérience particulière.

Une association active à l'échelle nationale

L'équipe principale de l'association « Ausbruch », qui compte désormais dix membres dont les domaines de compétences vont de la mise en scène à la musique en passant par la chorégraphie, la photographie, la technique et la communication, est pleine d'entrain. Elle espère convaincre d'autres établissements pénitentiaires à travers toute la Suisse de se lancer dans l'aventure et permettre à un maximum de détenus de monter sur les planches. « Le théâtre est la seule activité qui sollicite à la fois le corps et l'esprit, raison pour laquelle il se prête idéalement à la prison » : c'est par ces mots qu'Annina Sonnenwald résume la motivation de son équipe.

Les projets de la troupe sont soutenus par l'Office fédéral de la culture (OFC) car la pratique du théâtre permet d'accéder à la vie culturelle. Elle renforce la participation culturelle, c'est-à-dire qu'elle permet aux personnes concernées de se confronter, à titre individuel ou collectif, à la culture et de participer de façon active à la vie culturelle. Selon l'OFC, participer à la vie culturelle permet de prendre conscience de son environnement culturel, de développer sa propre identité culturelle et de contribuer ainsi à la diversité culturelle de la Suisse. Pour bénéficier du soutien de l'OFC, l'activité doit être exercée à

l'échelle nationale. « Nous avons déjà réalisé deux projets photographiques à Bienne, au centre du « Röstigraben » [voir encadré]. Depuis le printemps dernier, nous disposons par ailleurs d'un site Internet en trois langues », explique Lea Schwab. De plus, des premiers contacts ont été établis afin de planifier également des projets de théâtre en Suisse romande.

Faire du théâtre peut aider tout le monde

Malgré son engagement, l'équipe ne surestime pas le potentiel du travail théâtral, notamment sa contribution possible à la réinsertion. « Il existe peu d'études sur le sujet », constate Annina Sonnenwald. « Je pense qu'on ne peut ni le mesurer ni le prévoir, car la resocialisation implique l'interaction de nombreux facteurs. » La fondatrice de l'association est cependant convaincue que faire du théâtre peut aider tout le monde, peu importe que la personne soit libre ou pas. « En effet, le théâtre est un travail d'équipe, c'est une expérience qui fait du bien à tous. » Concrètement, cela signifie que les détenus travaillent tous ensemble, même si l'un d'eux a passé une mauvaise journée. Tous se soutiennent mutuellement en cas de problème et il leur arrive souvent de continuer à répéter ensemble pendant leur temps libre. « A Lenzbourg, les acteurs se sont exercés tous les jours dans la cour pour la pièce « Die Panne », et ce malgré les regards que leur lançaient leurs codétenus. »

Il est assez rare que des détenus renoncent à participer à un projet de théâtre. Ils ont conscience que chaque rôle n'est attribué qu'à un acteur et qu'ils ont une responsabilité vis-à-vis du groupe, ce qui est positif, car ils se rendent compte qu'on a besoin d'eux. Lorsque des détenus sont gagnés par le doute, on les encourage à relever le défi et à avoir confiance en leur capacité à se montrer à la hauteur de leur tâche. « Il ne faut pas sous-estimer la pratique du théâtre car c'est un travail difficile », fait remarquer Annina Sonnenwald.

La pratique du théâtre a des effets positifs manifestes sur les détenus, même sur ceux qui ne sont pas sous les feux de la rampe. Les deux femmes citent à titre d'exemple le retour d'expérience d'un détenu qui était responsable technique dans la pièce « Die Panne » : « C'était super de travailler avec vous. Ça m'a à nouveau donné l'occasion de laisser parler ma créativité. » Selon Lea Schwab, les détenus apprécient aussi beaucoup l'échange qui a lieu avec le public après la représentation : « Ça leur fait du bien de sentir qu'on s'intéresse à leur travail et d'avoir la reconnaissance du public. »

Des infractions qui n'entrent pas en ligne de compte

La pratique du théâtre a-t-elle uniquement pour but d'occuper les détenus pendant leur temps libre ou peut-elle aussi les aider à faire face à leur passé

criminel? « Nous ne nous en mêlons pas, car cela ne relève pas de notre domaine de compétences. Nous ne sommes ni des psychologues ni des travailleurs sociaux », répond Annina Sonnenwald, selon qui « les détenus font du théâtre pour le public et non pour eux-mêmes ». Il arrive toutefois que les détenus fassent allusion aux infractions qu'ils ont commises pendant les répétitions. Ils parlent d'eux-mêmes de ce qu'ils ont fait, certains, notamment ceux purgeant une longue peine, ayant parfois tendance à faire de l'humour noir. « Dans le cas d'une pièce comme « Die Panne », où il est aussi question de fantasmes de meurtre, il serait étrange de ne pas en parler du tout. » Les deux femmes n'ont cependant pas accès aux dossiers et considèrent qu'avoir connaissance des infractions commises n'a aucune importance pour leur travail – mais en a davantage pour la dynamique de groupe, comme elles l'illustrent à travers cet exemple hypothétique : « Si un pédophile participait à une répétition, tous les autres partiraient. »

Hommage aux collaborateurs

Malgré leur engagement en faveur des détenus, les deux femmes de théâtre ne se considèrent pas comme

des personnes chargées de représenter leurs intérêts. « Nous n'avons aucun parti pris, c'est là notre point fort. » Participer à un projet de théâtre ne procure aucun avantage aux détenus et n'a aucune incidence sur leur dossier, « ce qui signifie aussi qu'ils peuvent se confier à nous ». Les répétitions se déroulent sans problème et dans une atmosphère détendue. « Après dix ans d'expérience, nous avons réussi à trouver le juste équilibre entre distance et proximité », indique Annina Sonnenwald telle une agente pénitentiaire avisée. Les deux femmes de théâtre ont une grande estime pour les collaborateurs, dont elles tiennent à leur témoigner l'année prochaine sous une forme particulière : « Nous prévoyons un projet dans lequel ce seront eux les acteurs tandis que les spectateurs seront invités à se glisser dans la peau de détenus. Les collaborateurs et leur travail seront au centre de l'attention. Nous voulons montrer ce que ces personnes accomplissent chaque jour. » (gal)

Liens

De plus amples informations figurent sur le site Internet de l'association « Ausbruch ». (www.ausbruch.ch).

Projets photographiques dans la prison régionale de Bienne

En mars et novembre 2022, l'équipe de l'association « Ausbruch » a organisé deux séances photos de plusieurs jours avec les occupantes de la prison régionale de Bienne. Ces femmes ont pu choisir une tenue et poser devant l'objectif. Deux clichés de chaque femme ont été pris avec pour mot d'ordre « Je suis forte ». L'une des deux photos, sur laquelle le modèle n'est pas reconnaissable, pourrait se retrouver dans un livre ou une exposition visant à prolonger le projet. Les deux séances photos ont offert aux détenues une parenthèse bienvenue dans la monotonie de leur quotidien carcéral, mais ont aussi suscité des réactions positives chez le personnel pénitentiaire. Une collaboratrice a écrit ces

mots à l'équipe : « Les journées que nous avons passées à vos côtés ont été passionnantes et excitantes. Je me suis, moi aussi, retrouvée plongée dans un autre univers et j'ai pu voir « nos » femmes sous un autre jour, hors du contexte de la contrainte, dans toute leur splendeur, ce qui était magnifique ! » Le domaine de prédilection de l'équipe reste toutefois le théâtre. Les projets photographiques tiennent compte des circonstances particulières, notamment de la courte durée de séjour des femmes dans l'établissement, laquelle ne laisse pas suffisamment de temps pour répéter une pièce de théâtre, et de l'exiguïté des lieux.

